

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 03/03/2023

Convocation adressée le 15/02/2023 par la Directrice de l'école, par mail

Le Conseil d'école s'est réuni le vendredi 03/03/23 de 18h à 20h,

A l'école élémentaire d'application du Val, Olivet

Secrétaires de séance : Mme RENNE, PEMF et Mme BOUGRAS, FCPE



### Membres de droit présents

<b>PRESIDENT(E)</b>	Directrice
Mme Naudin-Herbé	
<b>EDUCATION NATIONALE</b>	
<b>INSPECTRICE ADJOINTE AU DASEN</b>	IEN
Mme TOUPÉ	
<b>ENSEIGNANTES</b>	Professeures des écoles
Madame Dieudonné-Lequesne, Madame Fouquet, Madame Legendre, Madame Lojou, Madame Patry, Madame Pothin, Madame Renne	
<b>DDEN</b>	
Madame Hauchecorne	Déléguée Départemental de l'Education Nationale
<b>ELUS</b>	
<b>PARENTS D'ELEVES</b>	
Mme LECOURT, Mme BOUGRAS, Mme MASSERET Mme BLONDAUX Mme FLOC'H, Mme OUDOT M. DUBOURG, M. JOBERT	Parents élus APE
<b>Membres invités</b>	
Monsieur IdiOUS	Manager Jeunesse et Education
<b>Membres absents, excusés</b>	
Madame Suffrin, Madame Abadie, Madame Gohin, Madame Flamion, Madame Kopp Mme Louchart	IEN de circonscription Professeures des écoles Psychologue scolaire EN

En introduction, la Présidente nomme les secrétaires de séance : Mme RENNE, Mme BOUGRAS.  
Elle évoque la rédaction du procès-verbal. Ce PV retranscrit la substance des propos et non ce qui est dit dans son intégralité.

Dans cette instance, sont visés :

La présentation de l'équipe enseignante et l'organisation pédagogique (niveaux, effectifs, projets de classe), l'ouverture de classe annoncée mi-février, la fin des cours, le service civique, les élections des parents d'élèves (Taux de participation : 48,37 %), le vote du règlement intérieur, le PPMS, les projets : projet pHare1, les avenants du projet d'école, les résultats évaluations nationales, les liaisons GS/CP et CM2/6<sup>ème</sup>, primOT, les projets sportifs, éducatifs et pédagogiques, la coopérative scolaire, les photographies scolaires, les différents budgets (fonctionnement/investissement), l'organisation et le fonctionnement du périscolaire (effectifs, activités), les travaux, l'entretien : peinture, les réparations, le bilan de l'utilisation du dépose-minute, la carte scolaire (sectorisation).

Les deux derniers points service-minimum et boîte à livres étaient en attente de réponse.

### **Rappel de l'ordre du Jour**

- Approbation du dernier PV du 18/10/22
- Projet d'école : les actions
- Évaluations nationales CP de janvier
- Photographie scolaire : bilan
- Les projets : bilan classe de découverte, sorties pédagogiques, actions pédagogiques, le carnaval et le fête de l'école

#### **Questions à l'équipe pédagogique**

- La procédure mise en place en cas d'absence d'un enseignant
- La politique de l'école sur les punitions (Sanctions)
- Alléger le sac de manière à ce que le poids du sac ne dépasse pas 10 % du poids de l'élève
- Le message clair
- Préparation de la rentrée scolaire 2023 : prévision d'effectifs, projets d'ouverture ou de fermeture de classes

#### **Questions à la mairie/périscolaire :**

- Mise en place d'une boîte à livre devant l'école
- En cas de grève, le délai de prévenance des parents pour le fonctionnement du périscolaire, la mise en place d'un service minimum
- Modifications quant au fonctionnement de la cantine depuis la rentrée
- Le bilan des activités périscolaires sur la pause méridienne depuis septembre (Classes et élèves concernées, activités proposées, ...)

### **1. Approbation du procès-verbal du premier conseil d'école 2022/2023**

Le procès-verbal du précédent conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

### **2. Projet d'école : les actions**

Des fiches-action sont en cours de rédaction sur les thèmes suivants :

- L'harmonisation des pratiques, l'utilisation d'un manuel : « Chaque jour compte » CP
- L'orthographe au quotidien
- Les éco-délégués de classe
- Adapter le règlement intérieur de l'école du Val à tous les élèves
- Le parcours du cœur : projet éducatif de santé à travers des actions de prévention
- Une classe de découverte, expérience pédagogique et culturelle : conforter une école bienveillante et exigeante

Les parents d'élèves interrogent l'équipe sur la liaison école/collège, sur les regards croisés entre le collège et l'école.

Des concertations sont organisées entre les enseignants de l'école et du collège. La proximité entre ces deux établissements rend cette liaison et les projets plus faciles à mettre en œuvre.

Des visites croisées ont été initiées il y a deux ans, auxquelles Mme Renne a pu participer.

Cette visite a été possible car Mme Renne est PEMF (Professeur des Ecoles Maître Formateur) bénéficie d'un jour de décharge. Cela est plus difficile pour un professeur des écoles car un remplacement doit être prévu.

### 3. Évaluations nationales CP de janvier 2023

Les résultats des évaluations pour les 2 classes réunies sont les suivants :

Français		Mathématiques	
Septembre	Mi-janvier	Septembre	Mi-janvier
9 élèves à besoin 20 élèves fragiles	3 élèves à besoin 10 élèves fragiles	6 élèves à besoin 19 élèves fragiles	3 élèves à besoin 11 élèves fragiles
Tous les élèves sont capables de définir des syllabes. Trois élèves ont encore des difficultés à comprendre un texte lu par l'enseignante. Sept élèves n'arrivent pas à lire à haute voix.		La résolution de problème pose encore des difficultés pour certains élèves Nouveau manuel utilisé « chaque jour compte » CP pour appréhender régulière et quotidiennement les problèmes avec des niveaux de difficultés croissants.	

### 4. Photographie scolaire : bilan

Mme Naudin-Herbé n'a pas renouvelé le contrat avec studio ABC photos. Elle a eu un entretien avec le commercial et a demandé au directeur de cette agence une lettre à destination des familles.

L'équipe enseignante est mécontente de leurs services : temps d'envoi des commandes, erreurs, attente du paiement.

Mme Naudin-Herbé a reçu un mail du directeur.

Le lundi 27/02/23, la directrice a de nouveau envoyé un mail pour le retard de paiement.

Certains parents relèvent le manque de qualité des photos (flous).

Mme Naudin-Herbé va négocier avec 2 photographes pour l'an prochain (Mme Dupernon, photographe de la maternelle et Mme Torres, photos de famille 2022)

## 5. Les projets

### • **CLASSE DE DECOUVERTE**

La classe de découverte s'est déroulée du 21 janvier au 27 janvier 2023 à Lans-en-Vercors.

Le délai de préparation a été court pour mettre en place ce projet.

L'OUL (Œuvres Universitaires du Loiret) a facilité le projet par son organisation administrative et pédagogique.

Les élèves ont bénéficié de deux heures de leçon de ski par jour. Les activités étaient variées : randonnées, visite du village, visite d'une ferme, de la luge, sans oublier des temps de classe.

Le planning riche et varié a été élaboré par l'équipe d'animation en coopération avec les enseignantes.

Les élèves ont un cahier de classe de découverte sur lequel ils travaillent depuis novembre.

Le paiement de la classe de découverte a été échelonné et facilité par les actions d'aide au financement impulsé par les enseignantes. Trois élèves n'ont pas pu partir pour des raisons personnelles. Le côté financier n'était pas la cause.

Un temps « retour » est fixé le 9 mai, cette soirée sera proposée aux familles des deux classes : exposition, temps de partage.

Cette action est un succès, grâce à des enseignantes très investies et un organisme facilitateur.

Nous remercions les deux enseignantes, l'OUL et toute l'équipe de l'école pour leur investissement.

- **PARCOURS DU CŒUR** : Actions de prévention centrées sur les problématiques de santé, notamment celles susceptibles d'avoir un effet sur la réussite scolaire. » CP, CP/CE1, CE1 et CE1/CE2.

« Créer un environnement scolaire favorable à la santé et à la réussite scolaire de tous les élèves. »

#### Activités en amont :

- Les dents, avec un intervenant dentiste
- L'hygiène alimentaire : l'équilibre alimentaire, comment équilibrer son pique-nique. 2 interventions d'une diététicienne
- Le sommeil (en classe)
- Les écrans (en classe)
- EPS : randonnées autour de l'école
- Une sensibilisation aux gestes de premiers secours est à l'étude. Contact CHRO – CESU45..

#### Activités le vendredi 16/06/23 :

- EPS : Randonnées, sports collectifs au Moulin des Béchetts à Olivet
- Pique-nique équilibré suite à l'intervention de la diététicienne
- Les gestes de premier secours.

Mme Naudin a contacté Mme BAILLY-VILLETTE, infirmière, responsable pédagogique du CESU et attend un retour. Autres contacts proposés : UFOLEP, caserne des pompiers

- **CYCLE BADMINTON DANS LE CADRE « GENERATION 24 »** pour les élèves de CE1/CE2. Les 6 séances, les jeudis et les vendredis, mi-mars, permettront de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Cette activité est réalisée en partenariat avec l'USEP. Le dossier est en cours de finalisation. Pour l'année scolaire prochaine : en cours de réflexion pour envisager l'activité pour plusieurs classes.
- **JMF : LA SILENCIEUSE EN VOYAGE**, le 23/03/23, CE1/CE2, CE2/CM1 et les 2 classes de CM1/CM2  
**LUBULUS ET ALAÏS** : CP et CP/CE1

- **LA TOSCA** : intervention à l'Alliage le 07/03/23 et répétition générale : le 16/03/23 (CM1 et CM1/CM2)
- **ECOLE ET CINEMA** :  
**Les aventures du prince Ahmed** : CM1/CM2 06/01/23, 30/01/23 CE1 et 07/02/23 CP, CP/CE1  
**La vallée des loups** : le 14/03/23 CP, CP/CE1. CE1. Le 15/06/23 pour les CM1et CM1/CM2
- **MJC EGALITE**, 24/03/23 les CM1/CM2 : une exposition et ateliers.
- **ALLIAGE** : **Echos vénitiens** 12/01/23 CP. **Les mystères du fer, spectacle CE1** 05/05/23
- **PROJET RECYCLAGE DES DECHETS CM2** :  
 Le 9/02 /23 : Visite de l'UTOM  
 Le 9/03/23 matin : La visite du Comptoir du Réemploi et du Recyclage à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin a été remplacée par la visite du Tremplin à St Pryvé, structure qui contribue à la protection de l'environnement et qui donne une seconde vie à des vêtements et des chaussures en bon état.  
 Le 30/03/23 : Atelier à l'école sur le thème du recyclage
- **MEDIATHEQUE D'OLIVET** :  
**Tous différents, tous égaux** : 03/03/23 (Mme Renne) et 14/03/23 (Mme Lojou) Mme Patry : Lecture d'histoire et jeux de coopération  
**Des bulles et des cases** : les deux classes de CM1/CM2 Atelier BD sur les enfants de la résistance ; le 16/05 (Mme Lojou), le 12/05 (Mme Renne)
- **SEMAINE VELO** : les 29/30 juin et 3/4 juillet pour les deux classes de CM1/CM2 avec des entraînements les vendredis de la période 4 (à partir de 3 mars). Les agréments pour les parents se dérouleront à partir de 18h le vendredi 24 mars.  
 A ce jour, il n'y a pas assez d'accompagnateurs et dans ces conditions, la semaine vélo ne serait que de 2 jours.  
 Le taux minimum d'encadrement renforcé pour le cyclisme sur route est de deux adultes pour 12 élèves. L'agrément vélo est valable pendant 5 ans. Il est possible d'accompagner cette sortie même si ce ne sont pas nos propres enfants.  
 Intervention en P5 de la police municipale afin d'expliquer les règles de sécurité, les obligations lorsque les élèves sont à vélo (demande faite auprès de M. Idious, le 27/02/23).

- **CARNAVAL COMMUN AUX 2 ECOLES ET LE PERISCOLAIRE est prévu le 31 mars.**

**Thème :** Masqué coloré. Masques fabriqués par le périscolaire, haut ou accessoire de couleur et une œuvre artistique colorée fixée sur le vêtement de l'élève. 4 couleurs (2 classes par couleur) seront à l'honneur.

CM1 CM2 rose CE2 CM1 vert CE1 CE2 jaune CP CP/CE1 bleu

Il y aura deux défilés (13h20 et 16h15).

L'école élémentaire et maternelle sont associées pour ce projet.

Nous demanderons aux parents de faire des crêpes pour cette occasion. Le goûter sera géré par les enseignantes et le périscolaire.

Ce projet a été impulsé par le périscolaire et l'équipe enseignante s'y est associée.

Il sera demandé aux parents de faire de crêpes pour le goûter de cette journée.

Proposition aux parents de venir voir le défilé à partir de 16h20.

Il y aura également le carnaval organisé par l'APE le 18 mars sur le chemin de la marche d'Halloween.

- **FETE DE L'ECOLE :** le 23/06/23, thème « Nature et Tropiques » (Demande d'estrade, guirlandes lumineuses, bancs et tables faite au niveau des services techniques le 27/02/23 ; M. Idious).

L'école maternelle souhaite s'associer à l'école élémentaire.

Le projet sera complété lors d'une prochaine réunion.

- **SORTIES DE FIN D'ANNEE :**

CP et CP/CE1 : Une sortie CUEILLETTE FRAISES (matin) sera organisée le 11/05/23. Ils profiteront d'une visite libre l'après-midi au CHATEAU DE CHAMBORD (11h30).

MUSEE DES BEAUX ARTS : Appel de la nature ; Le conte les 8 et 20/06/23

## 6. Questions des parents d'élève à l'équipe pédagogique

- **La procédure mise en place en cas d'absence d'un enseignant**

Les enseignants préviennent dès que possible la directrice et l'Inspection académique de circonscription.

La directrice, suivant l'heure, prévient les familles par le biais de PrimOT et par mail. Mme Naudin-Herbé attend le retour de l'Inspection, si l'enseignant est remplacé ou non, puis informe les familles. Les élèves présents à l'école, sont accueillis et sont répartis dans les autres classes en fonction des listes établies en début d'année. Les élèves vont, normalement, toujours dans la même classe.

Il n'y a pas de travail donné aux familles pour les enfants qui restent chez eux ni pour ceux répartis dans les classes.

Madame Hauchecorne, Déléguée Départemental de l'Education Nationale, regrette ces conditions de non-replacement des enseignants absents, elles sont vraiment dommageables pour la scolarité des élèves.

- **La politique de l'école sur les punitions (Sanctions) :**

Nous préférons employer le mot sanction et réparation que punition. Objectif : être réparatrice

### Extrait du règlement intérieur de l'école.

#### **4.2. Réprimandes**

*À l'inverse, les comportements qui troublent l'activité scolaire, les manquements au règlement intérieur de l'école, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants, donnent lieu à des réprimandes, qui sont portées immédiatement à la connaissance des représentants légaux de l'enfant. Ces réprimandes ne peuvent elles-mêmes en aucun cas porter atteinte à l'intégrité morale ou physique d'un enfant. Elles ne peuvent pas priver de la totalité de la récréation à titre de punition.*

*Les réprimandes prévues pour les manquements au règlement intérieur sont les suivantes :*

A l'école élémentaire, les sanctions portent sur le travail et la discipline. Elles se veulent réparatrices.

Elles peuvent prendre différentes formes en fonction de la gravité de ce qui est reproché à l'élève :

- Discussion individuelle ou collective dans la classe avec l'enseignant, une rencontre avec la directrice
- Avertissement oral
- Informer les familles des faits (sur le cahier de correspondance),
- Fiche de réflexion : réactions, amélioration du comportement, influence sur la vie de classe, de l'école, solutions réparatrices
- Tâches réparatrices (nettoyage, ramassage des papiers...)
- Suspension ponctuelle du droit d'utiliser un matériel particulier (ballon par exemple) confiscation temporaire ou définitive des biens interdits
- Rappel à l'ordre écrit (travail, conduite)
- Avertissement écrit à l'intention des parents (travail, conduite)
- Exclusion de cours, de la classe,
- Exclusion temporaire ou définitive de l'établissement.  
Une exclusion définitive ou une non réinscription pour la rentrée suivante peuvent être décidées en cas de manquement grave au règlement et/ou au projet éducatif de l'établissement

Ces mesures d'encouragement ou de réprimande, de nature différente en fonction de l'âge de l'élève, sont expliquées et connues de tous.

#### 4.3. Dispositions particulières

Lorsque le comportement d'un élève perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe malgré la concertation engagée avec les responsables légaux, sa situation est soumise à l'examen de l'équipe éducative définie à l'article D. 321-16 du code de l'éducation.

- Avant toute décision de sanction, nous instaurons un dialogue avec l'élève pour entendre ses raisons ou arguments. La sanction s'appuie sur des éléments de preuve qui peuvent faire l'objet de discussions entre les parties. La sanction est graduée en fonction du manquement à la règle et individualisée. À toute faute, il est indispensable qu'une réponse rapide et adaptée soit apportée.
- Les exclusions Internes à la classe, Les privations de droits :  
Dans la classe comme dans l'école, il est possible de priver de façon partielle et/ou graduée un élève de l'exercice d'un droit. Privation temporaire ou pour une durée déterminée de participation à un moment de parole, à une activité à haute teneur de désir.
- La réparation peut être symbolique (paroles d'excuse non culpabilisantes orales ou écrites, poignée de main, ...). Elle peut aussi être bien réelle lorsque la réparation du préjudice subi est possible. Enfin, elle peut prendre la forme d'un travail d'intérêt général (tâche utile à l'école, à la classe : rangement, nettoyage...).

En décembre, un conseil de cycle a été mis en œuvre, dans le cadre d'une effraction, des élèves ont cassé et ont pénétré dans l'école pendant le marché de Noël. Nous avons alerté les familles et mis en place une sanction.

- **Alléger le sac de manière à ce que le poids du sac ne dépasse pas 10 % du poids de l'élève :**  
L'équipe pédagogique reste vigilante pour le transport du matériel scolaire (livres/cahiers...). Les enseignantes accompagnent les élèves pour la préparation du sac au moment des devoirs. Au CP/CE1, le sac est plus chargé un vendredi sur 2 afin de faire signer les cahiers. Certains élèves emportent toutes leurs affaires (rassurant et sécurisant). Un travail peut être envisagé concernant certains élèves qui emportent beaucoup plus de matériel. L'équipe sera vigilante.
- **Le message clair :** Des activités ont été et sont menées depuis l'année dernière. Le message clair est employé lors de conflits, d'explications. Ces actions font partie de notre projet d'école.
- **Préparation Rentrée Scolaire 2023 :** La prévision d'effectifs est la suivante :  

<b>CYCLE II : 112</b>	<b>CYCLE III : 94</b>
CP : 32 ; CE1 : 40 ; CE2 : 40	CM1 : 35 CM2 : 59
<b>TOTAL : 206</b>	

- **Projets d'ouverture ou de fermeture de classes** : à ce jour, nous restons à 8 classes + le dispositif ULIS

## 7. Questions des parents d'élève à la mairie/périscolaire

### - **La boîte à livre devant l'école**

Mr Idioux explique qu'il s'agit d'un concept de boîte à livres roulante. L'élaboration de ce projet a été envisagé par le périscolaire. Ce n'est pas une boîte à livres devant l'école mais interne à l'école.

L'APE a fait une demande auprès de la mairie pour une boîte à livres devant l'école.

Les parents souhaitent qu'elle soit installée devant l'école afin que les autres enfants puissent en profiter. Mr Idioux explique que ce genre de projet relève de la mairie.

Les parents ont déjà contacté à multiples reprises la mairie pour cette demande mais n'ont pas de réponse. La mairie a proposé de contacter la bibliothèque.

L'APE demande l'appui de M. Idioux pour avoir un retour.

Mr Idioux valorise le projet de bibliothèque mobile qui, pour lui, a du sens. Il prendra contact avec la mairie à ce sujet.

### - **En cas de grève, le délai de prévenance des parents pour le fonctionnement du périscolaire**

Les parents d'élèves reprochent les délais trop courts pour l'organisation. Ils sont informés 2 jours, 1 jour avant la date de grève.

Les informations mairie sont données très tardivement (exemples : grève du 31 janvier, mail de la mairie le lundi 30 à 12h35 / grève du 7 mars pas d'information au dimanche 5 mars).

Mr Idioux explique qu'une fois le pourcentage de grévistes établi, le service communication est contacté. Il s'efforce de prévenir rapidement.

Les parents s'étonnent car sur l'agglomération Orléanaise, les familles sont prévenues dans des délais plus raisonnables.

100% des enseignants grévistes : aucun service minimum n'a été mis en place.

Les enfants de personnel soignant n'ont pas pu bénéficier du service minimum : le plan blanc doit permettre la prise en charge de ces élèves. Le personnel soignant reste prioritaire dans ce contexte.

Une famille concernée a contacté la mairie, elle n'a pas obtenu de prise en charge.

Les parents souhaitent que la commune mette en place un service minimum et s'organise pour avoir du personnel pour assurer cet accueil.

Madame Hauchecorne s'inquiète de la qualification de ces personnes en charge des élèves.

Les parents expliquent qu'une liste devrait être établie par la mairie.

Mr Idioux se renseigne et relaye l'information.

Mr Idioux informe les membres du conseil d'école, de la grève du périscolaire du mardi 7 mars.

L'information se trouve dans le panneau d'affichage, devant l'école

Les parents aimeraient que l'affichage du périscolaire soit mis à jour régulièrement.

Monsieur Denous s'est proposé de rencontrer les parents (via M. Idioux)

Les parents déplorent que Mr Idioux soit le seul représentant de la mairie lors de ce conseil d'école.

### - **Fonctionnement de la cantine depuis la rentrée**

Depuis septembre, trois nouveaux agents font partie de l'équipe périscolaire (arrivée échelonnée avec formation).

Mr Idioux doit renseigner les denrées consommées par les enfants (pesée des aliments non consommés). L'équipe du périscolaire travaille sur le gaspillage.

Le personnel de restauration invite les enfants à « prendre de tout » au niveau des aliments pour permettre un éveil au goût. Le personnel a fait un bilan positif lors de la dernière réunion d'équipe : des enfants goûtent et reviennent parfois pour en demander davantage.

De manière générale, 50 % de produits sont bio ou labellisés.



- **Le bilan des activités périscolaires sur la pause méridienne depuis septembre**

L'équipe du périscolaire remarque qu'il est difficile de fédérer ou de fidéliser les élèves sur les projets. Leur objectif actuel a été modifié, il s'agit de ne plus figer les groupes. Les élèves ont la possibilité de commencer une activité et de changer.

Pour cette période, le thème est le carnaval.

Le socle commun de l'année : handball, manga, percussion, gym, tennis de table, beat box, basket, tennis, baseball.

Un thème *droit de l'enfant* est abordé, une fresque est en cours de réalisation.

Un projet sport est prévu : « Coupe du monde de foot au Val » en liaison avec le manager du club de foot d'Olivet : règles, méthode d'entraînement, inclusion des filles.

Nordine Attab interviendra en fin d'année. Ces activités seront sur inscription.

La séance est levée à 19h54, les participants sont remerciés.

Le prochain conseil d'école est fixé le Jeudi 08 juin 2023

A Olivet, le 03 mars 2023

La directrice de l'école, présidente de séance Secrétaires de séance

Mme NAUDIN HERBÉ



Mme RENNE



Mme BOUGRAS

